



# **Une méthode éprouvée et efficace :**

**Un plaidoyer pour le rétablissement des tests d'efficacité sur les suppléments non fertilisants**

Sommaire en français

L'Union nationale des fermiers  
Octobre, 2024

Les suppléments non fertilisants (ci-après dénommés « suppléments ») sont des produits autres que les engrais qui améliorent l'état physique du sol, favorisent la croissance des plantes ou augmentent les rendements. Les suppléments comprennent les biostimulants tels que les inoculants microbiens et les amendements du sol tels que le biochar, le thé de compost, le fumier et la chaux. Les suppléments peuvent offrir de nombreux avantages, notamment : des apports directs d'éléments nutritifs ; la protection ; l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation des engrais (et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui en découle) ; et la modification des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol.

De nombreux suppléments ont été utilisés en toute sécurité et de manière efficace dans l'agriculture pendant des siècles. Toutefois, étant donné que les suppléments peuvent avoir de multiples ingrédients actifs et modes d'action, il est préférable de les définir en fonction des avantages qu'ils prétendent apporter à l'agriculture. Il est essentiel que ces allégations soient testées et que les données soient rendues publiques, afin que les agriculteurs puissent faire des choix éclairés. À l'heure actuelle, il n'existe pas de programme d'essai obligatoire ou normalisé pour les suppléments au Canada.

Jusqu'en 2013, le Canada disposait d'un système scientifique réglementé par le gouvernement fédéral pour déterminer si les suppléments non fertilisants étaient conformes à leur étiquette ou à leurs allégations commerciales. Pour démontrer la validité de chaque avantage revendiqué sur l'étiquette d'un produit, les entreprises étaient tenues de mener des essais répétés sur le terrain sur plusieurs sites et années (y compris des essais en laboratoire et en serre, le cas échéant). Elles devaient ensuite soumettre les résultats de leurs essais à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour validation et, une fois celle-ci obtenue, leur produit pouvait être homologué pour la vente au Canada.

Le marché actuel des suppléments peut être décrit comme un marché d'achat et d'essai pour les agriculteurs. Les seuls tests d'efficacité exigés par l'ACIA concernent les suppléments qui présentent des avantages pour l'environnement ou la sécurité (par exemple, réduction du lessivage, de la volatilisation ou du ruissellement de l'azote, ou réduction des émissions).

L'UNF recommande vivement que l'ancienne réglementation canadienne sur les tests d'efficacité (TE) soit rétablie grâce à l'expertise permanente de l'ACIA sur l'ancien système de TE.

Pour faciliter la réintroduction en douceur du TE, nous recommandons en outre d'augmenter le nombre d'évaluateurs d'efficacité de l'ACIA (pour un coût total inférieur à 1 million de dollars par an) et de permettre aux produits actuellement sur le marché de rester sur le marché, avec l'étiquetage et les allégations existants, pendant une période de 2 ou 3 ans, le temps que le TE puisse être effectué ; autrement dit, la réintroduction du TE ne réduira pas l'accès des agriculteurs aux produits actuellement sur le marché.

La réintroduction du TE sera peu coûteuse pour les entreprises. Les entreprises réputées mènent déjà leurs propres essais sur le terrain et en laboratoire pour évaluer l'efficacité et étayer les recommandations d'utilisation et les allégations figurant sur les étiquettes, les sites web ou les sites de commercialisation. En outre, si les frais de traitement de l'ACIA dans le cadre d'un nouveau système de TE sont identiques à ceux du passé, ils seront très faibles : quelques centaines de dollars seulement par demande.

Bien que les coûts soient faibles, les bénéfices seront importants :

- Les agriculteurs disposeront d'une validation et d'une quantification indépendantes des avantages allégués, ce qui leur permettra de prendre des décisions en fonction des coûts et des avantages et d'acheter des produits en toute confiance ;

- Les produits non performants seront retirés du marché, ce qui renforcera la confiance dans l'ensemble du secteur des suppléments ;
- Certains produits offriront des alternatives aux engrais, permettant à certains agriculteurs de réduire l'utilisation de ces intrants coûteux ;
- En offrant des alternatives aux engrais, les suppléments fourniront des options compétitives aux agriculteurs, contribuant potentiellement à discipliner les prix des engrais, un avantage même pour les agriculteurs qui choisissent de ne pas essayer les suppléments ;
- Les produits qui démontrent leur capacité à réduire l'utilisation d'engrais (ou à diminuer les émissions d'autres manières) pourraient éventuellement bénéficier de subventions gouvernementales, ce qui les rendrait encore plus abordables pour les agriculteurs et en augmenterait l'adoption et les ventes ;
- L'augmentation des ventes et de l'utilisation pourrait accélérer le développement et la commercialisation de nouveaux suppléments et types de suppléments prometteurs.
- Un large éventail d'agriculteurs pourrait bénéficier de nouvelles options de production importantes, notamment les agriculteurs qui souhaitent adopter une approche à faible niveau d'intrants, les fermiers biologiques, ceux qui recherchent une plus grande résilience ou la régénération des sols, et ceux qui préfèrent pratiquer une agriculture reposant davantage sur les intrants biologiques et moins sur les intrants chimiques et industriels.

Le rétablissement des systèmes canadiens de TE pour les suppléments non fertilisants est une étape cruciale pour favoriser un secteur agricole plus résilient et plus durable. En rétablissant le solide système de validation scientifique qui distinguait autrefois les normes canadiennes, nous pouvons garantir que les agriculteurs ont accès à des produits éprouvés et efficaces qui soutiennent véritablement la santé des sols et la croissance des plantes. Cette approche permettra non seulement de renforcer la crédibilité de l'industrie des suppléments, mais aussi de faciliter l'adoption d'alternatives innovantes et respectueuses de l'environnement aux engrais conventionnels. L'agriculture canadienne bénéficiera ainsi d'une meilleure gestion des éléments nutritifs, d'une réduction des émissions et d'une tarification plus compétitive, ce qui permettra au pays d'atteindre ses objectifs en matière d'émissions nettes zéro. L'adoption d'un cadre scientifique pour le TE permettra au Canada de s'aligner sur les meilleures pratiques mondiales et donnera aux agriculteurs la confiance et les outils nécessaires pour faire progresser les pratiques agricoles durables.